

FAQ STANDARD

Comment proposer vos billets sur la bourse aux billets ?

Sur certains événements, vous pourrez accéder à la revente de vos billets, de manière sécurisée et en toute légalité.

Est-ce légal ?

Notre service de revente est conforme la législation française sur la revente de billets et soumis à aux conditions d'utilisation du service de revente.

Est-ce un service sécurisé ?

Nous proposons un service sécurisé pour les acheteurs et les vendeurs.

Pour vous en tant que vendeur, toutes les transactions sont sécurisées. Notre service répond aux dernières exigences de la réglementation bancaire, qui imposent que l'argent ne soit pas conservé dans nos comptes, mais par un établissement de paiement, en l'occurrence Stripe.

Pour l'acheteur, les billets proposés à la revente sont vérifiés et certifiés. Lorsque qu'un billet est revendu, nous invalidons le code-barre figurant sur le billet initial, et un nouveau code-barre est émis sur le billet envoyé à l'acheteur. Cela lui garantit l'accès à l'événement.

Combien coûte le service de revente ?

Le service de publication d'une annonce de revente est gratuit.

Si vos billets trouvent acheteur, vous percevrez le montant initial de vos billets.

Comment mettre en vente vos billets ?

1/ Après avoir cliqué sur le bouton « Revendre un billet », vous devrez vous identifier en saisissant votre e-mail avec lequel vous avez acheté vos billets. Vous recevrez alors un mail intitulé " Vérification de l'adresse e-mail "(pensez à regarder vos spams) pour confirmer votre adresse e-mail.

2/ Vous pourrez récupérer vos billets disponibles à la revente, et confirmer la mise en ligne de votre annonce en cliquant sur le bouton « revendre ce billet ».

3/ Le prix de revente que vous choisissez ne peut être supérieur à sa valeur faciale (le prix noté sur le billet). Vous ne pouvez pas revendre si votre compte bancaire est situé hors de la zone SEPA. En fonction des événements, vous pourrez soit demander votre virement une fois la vente finalisée soit après une date définie par l'organisateur. Cette information sera mentionnée au moment de la mise en vente comme ci-dessous, dans votre e-mail de confirmation de mise en vente.

Vous avez des questions, nous vous donnons des réponses :

La revente est-elle limitée à certains types de billets ?

Tous les types de billets sont éligibles à la revente : e-ticket, m-ticket.

Certains tarifs comme les tarifs enfants ou ceux sujets à une preuve d'éligibilité (étudiant, senior, CE, invitation...) peuvent ne pas être autorisés à la revente.

Suis-je obligé(e) de mettre en vente tous les billets de ma commande ?

Non, vous pouvez décider de mettre en vente uniquement certains billets composant votre commande, et conserver les autres.

Quels sont les frais de traitement ?

Nous agissons de manière transparente et affichons tous les frais pendant votre commande et lors de sa validation.

Les Frais de traitement comprennent les frais d'exploitation de la Plateforme ainsi que les frais bancaires.

J'ai vendu mon billet ? Que se passe t'il ensuite ?

Lorsque vous vendez un billet, vous recevez un e-mail vous confirmant la vente.

Important : dès que votre billet est acheté par un autre fan, son code-barre est invalidé et vous ne pouvez plus l'utiliser.

La demande de virement peut être faite depuis votre espace « Mes paiements ».

Je n'ai pas vendu mon billet ? Puis-je assister à mon événement ?

Tant qu'il n'est pas vendu, votre billet vous appartient et vous pouvez assister à l'événement.

Si vous décidez d'assister à l'événement, vous devez désactiver votre annonce afin d'éviter que vos billets soient vendus avant l'événement.

Rappelez-vous que dès que votre billet est acheté par un autre fan, son code-barre est invalidé et vous ne pouvez plus l'utiliser.

Je ne veux plus vendre mon billet. Que faire ?

C'est simple ! Il vous suffit de vous rendre sur votre compte client et de désactiver votre annonce, ce qui n'est possible que si votre annonce ne soit pas en cours d'achat.